



# nouvelles



Édition  
spéciale  
mai 1997

## Dans le secteur public, le règlement CSN :

# C'EST UN PLUS !

**Qu'est-ce qui unit Martine, infirmière auxiliaire de Trois-Rivières, Pierre, enseignant de cégep à Québec, Bernard, psychologue de l'Outaouais, Marie, secrétaire d'école à Sorel et Josée, technicienne de laboratoire à Montréal? Ces travailleuses et ces travailleurs sont tous des membres de la CSN, la plus importante organisation syndicale du secteur public québécois.**

**P**arce que la CSN représente plus de syndiqué-es que toute autre centrale syndicale, ces travailleuses et ces travailleurs ont pu voter sur les priorités des dernières rondes de négociation et sur les règlements qui sont intervenus. Autrement dit, dans le secteur public, lorsque la CSN est à la table et qu'une entente de principe est conclue avec le gouvernement, c'est parce que la CSN s'est entendue avec lui.

Les autres organisations syndicales ont alors le choix entre leur entente inférieure ou le règlement négocié par la CSN.

C'est important de

pouvoir décider de la plate-forme de revendications touchant l'ensemble des syndiqué-es du secteur public. Lorsque les membres de la CSN se prononcent sur les priorités de négociation, c'est qu'ils votent à partir de leurs préoccupations quotidiennes dans leur milieu de travail pour corriger des situations aberrantes, pour se soustraire de l'arbitraire patronal et pour améliorer leurs conditions de travail et de salaire ainsi que le régime de retraite.

Une fois que les membres de la CSN ont voté les priorités de négociation, c'est avec elle que le gouvernement négocie en

vue d'en arriver à une entente. Car, pour le gouvernement, il n'y a pas de règlement dans le secteur public tant qu'il ne s'est pas entendu avec la CSN dès le moment où elle se retrouve à la table. La raison en est simple: pour le gouvernement, la CSN est l'interlocutrice de premier plan. Dans le secteur public, c'est la CSN qui négocie les règlements parce qu'elle est la plus importante organisation syndicale.

Être membre de la CSN, ça veut aussi dire faire partie d'une organisation capable de se lever contre un gouvernement qui cherche à imposer des réductions de services et des coupures dans les conditions de travail et

les salaires. Plus que toute autre organisation syndicale, la CSN est en mesure de se mobiliser dans toutes les régions du Québec contre les compressions dans la santé, les services sociaux et l'éducation pour protéger nos acquis.

Grâce à notre mobilisation et nos interventions, la population sait maintenant que la réforme de la santé n'est qu'un autre prétexte pour le gouvernement de sabrer dans nos services.

**La CSN:  
toujours  
un plus**



# La FNEEQ, une intervenante majeure dans les cégeps

Au cours de la dernière négociation, la FNEEQ a réussi à préserver la qualité de l'enseignement en évitant les pertes d'emplois et des hausses de tâche. Il s'agit là d'un véritable tour de force compte tenu des attaques du gouvernement Bouchard qui, allant jusqu'à adopter un décret, voulait sabrer dans les cégeps en s'en prenant à nos acquis qui garantissent pourtant un enseignement de qualité.

C'est un fait reconnu depuis longtemps que dans l'enseignement collégial, la référence c'est la FNEEQ. C'est d'ailleurs parce que la FNEEQ négocie des ententes supérieures que la CEQ a tenté d'intervenir auprès du ministère en 1995, l'enjoignant «d'être têtu avec la CSN pour ne pas nous mettre dans l'embarras».

Comme toutes les autres fédérations de la CSN, la FNEEQ a toujours refusé de négocier la taille des compressions budgétaires dans les services publics. En 1993, la CSN avait d'ailleurs été la seule centrale syndicale qui ne s'était pas inscrite dans une démarche visant à at-

teindre obligatoirement les objectifs de coupures du gouvernement. Pour nous, une démarche semblable pervertissait le processus de négociation.

## Des conséquences lourdes

La FTQ et la CEQ subissent encore lourdement les conséquences de la signature des accords-cadres intervenue il y a près de quatre ans. Ainsi, la FEC-CEQ, qui représente six syndicats de cégep, devant la faillite d'une telle démarche et ayant endossé totalement l'objectif budgétaire du ministère, a été obligée de faire davantage de concessions lors de la négociation de 1995. Une facture qu'elle devra acquitter encore long-

## Entente avec les profs des cégeps

L'entente de principe intervenue entre les 12 000 professeurs de cégeps membres de la FNEEQ-CSN et le gouvernement concernant leur exclusion de la loi spéciale 104 ne comporte aucune diminution de personnel ni augmentation de la tâche.

GILLES CREVIER

L'entente a été soumise, hier, qui aurait représenté la perte

temps puisqu'elle s'y est engagée pour une période excédant l'échéance de la convention. La FNEEQ a, pour sa part, minimisé la détérioration des conditions de travail en faisant la promotion de mesures favorisant la réussite scolaire, ce qui crée des économies tout en poursuivant un objectif social auquel nous souscrivons.

Notons que la FEC-CEQ a refilé à ses syndicats le pénible exercice de trouver des moyens, au niveau local, de couper dans les conventions pour tenter d'atteindre les objectifs gouvernementaux.

Tout récemment, la FEC-CEQ a, encore une fois, concédé des acquis en diminuant le nombre d'ETC, en reportant les hausses salariales à l'échéance des conventions et en laissant tomber un acquis majeur de la négociation de 1989 en réduisant les ressources allouées pour la préparation des cours.

Quant à la FAC, peu ac-

tive lors des négociations, au même titre que les autres indépendants, elle se voit habituellement offrir une entente qui reprend ce qui a été négocié par les autres et plus particulièrement par la FNEEQ.

## Priorité à l'emploi

Lors de la négociation qui vient de prendre fin, la FNEEQ a obtenu une entente qui ne touche en rien à la charge et qui préserve les emplois. La FNEEQ a plutôt choisi de réduire le temps de travail, une solution temporaire qui laisse intacte les échelles de salaires. Ce sont ses travaux, au sein du comité paritaire sur l'organisation du travail, qui ont permis de faire reconnaître par la partie patronale que le remplacement de celles et ceux qui vont quitter pour la retraite par des plus jeunes sera une source d'économie pour le gouvernement, diminuant de près du tiers la taille des compressions.

NÉGOCIATIONS DANS LE SECTEUR COLLÉGIAL

## «Soyez têtu», avec Larose

Lorraine Pagé, la présidente de la CEQ, invite le ministre Garon à être tenace

FRANÇOIS POULIOT  
Le Soleil

■ QUÉBEC— Dans une situation pour le moins inhabituelle, la présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, a demandé hier au ministre de l'Éducation, Jean Garon, de «devenir têtu», dans la négociation des conventions du réseau collégial qu'il mène notamment avec Gérard Larose, président de la CSN. Constatant que sa conversa-

# La CSN négocie une entente supérieure

Émission spéciale diffusée sur RDI, le 21 mars 1997

**Gérald Larose :** « Cette entente respecte scrupuleusement les droits des salariés en même temps que le corps de l'ensemble des mécanismes convenus dans la dernière convention. Ça correspond à un objectif qu'on a poursuivi depuis longtemps. »

**Question d'un journaliste :** « M. Larose, en santé, est-ce que vous avez fait cette nuit des gains par rapport à l'entente qui a été annoncée hier avec les autres groupes syndiqués, c'est-à-dire la FTQ, la FIIQ et la CEQ-santé et si oui, est-ce qu'ils ont une clause remorque pour se remonter à votre niveau ? »

**Gérald Larose :** « Alors, la réponse c'est oui aux deux questions. Il y a d'abord des gains mais qui ne sont pas seulement ceux de la nuit dernière, mais qui sont ceux des trois jours qui ont précédé. Parce que, au fur et à mesure qu'on a bonifié les processus, ils étaient rendus disponibles aux autres groupes. »

**Question d'un journaliste :** « Donc, en langage clair, vous avez amélioré l'accord qui avait été annoncé et qui avait été accepté par d'autres, vous l'avez amélioré donc ? »

**Gérald Larose :** « Oui, depuis le début du processus d'ailleurs. »

Ce n'est pas simple de négocier avec un gouvernement sous la menace d'un décret et sur fond d'imposantes compressions budgétaires. Mais les difficultés qui découlent de la négociation avec un gouvernement qui fait preuve d'autoritarisme s'accroissent considérablement lorsque d'autres organisations syndicales obtiennent une entente qui ne satisfait pas tous nos objectifs de négociation.

**D**ans la santé et les services sociaux, plusieurs écueils se sont dressés devant nous au cours du processus visant à établir un programme de départs volontaires. Mais, malgré la menace de coup de force par le gouvernement Bouchard et l'ampleur des compressions dans ce secteur, la CSN a réussi à obtenir une entente qui répond à nos objectifs. Cette entente est supérieure, et de loin, à celle négociée quelques jours plus tôt par la FTQ, la FIIQ et la CEQ-santé.

Ces organisations syndicales se sont empressées de répondre à l'appel du gouvernement pour finalement signer une entente de principe le 19 mars 1997. Il n'était pas question cependant de se voir « imposer » ce règlement qui ne correspondait pas à tous nos objectifs. La FAS, la FPPSCQ et le SPTM, les trois groupes de la CSN présents dans la santé ont alors accéléré

Louis Roy précise que le gouvernement rencontrera son Waterloo s'il maintient son entêtement à ignorer la FAS. « Si la stratégie du gouvernement est d'aller régler à la baisse avec d'autres et de tenter de nous imposer des reculs sur nos conventions collectives, ça ne marchera pas ! » s'impatiente M. Roy qui garde toutefois bon espoir « que les autres organisations syndicales ne feront pas le jeu du gouvernement et n'iront pas négocier des choses qui nous seraient éventuellement décrétées ».

La présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, a juré la main sur le cœur que les autres syndicats qui représentent des travailleurs de la santé ne tramaient rien dans le dos de la FAS.

« On ne joue dans le dos de personne... »  
— Lorraine Pagé

Le Soleil, le mardi 18 mars 1997

le processus de négociation pour convenir d'une entente qui préserve nos acquis syndicaux et qui ne reprend aucun des reculs majeurs que tentait d'obtenir le gouvernement. Cette entente est intervenue le 21 mars, au terme d'intenses pourparlers.

## La protection des emplois et des services

**P**our mieux protéger les emplois et les services à la population, la CSN a modifié de façon substantielle l'entente intervenue avec la FTQ, la FIIQ et la CEQ-santé sur quatre points majeurs :

- 1- la protection du revenu pour les sécuritaires d'emploi, qu'ils soient à temps partiel ou à temps complet;
- 2- aucune obligation d'accepter un nouveau secteur d'activité à la suite d'une mise à pied;

- 3- le maintien des griefs déposés avant le 31 mai 1997 sur les postes vacants qui n'ont pas été affichés;
- 4- un comité provincial pour voir à l'application du protocole et du règlement des litiges.

# RREGOP - RRE - RRCE

## Des gains majeurs pour bonifier la retraite

En novembre dernier, le gouvernement Bouchard voulait réduire le déficit sur notre dos en pigeant dans notre caisse de retraite. Il menaçait même de «prendre ses responsabilités», à défaut d'une entente avant le 6 décembre. Mais l'extraordinaire mobilisation des membres de la CSN a fait reculer tous les échéanciers qu'il avait fixés avant qu'une entente n'intervienne pour bonifier de façon substantielle les régimes de retraite. Une entente qui respecte nos objectifs et qui procure une rente intéressante à nos membres, qu'ils soient adhérents au RREGOP, au RRE ou au RRCE.

**L**orsque le gouvernement a voulu utiliser le surplus de notre caisse de retraite pour combler le déficit, nous lui avons dit d'aller se rhabiller.

pas au déficit! Les bonifications à apporter aux régimes de retraite doivent permettre aux travailleuses et aux travailleurs admissibles de bien vivre leur retraite!

Le Devoir, 20 mars 1997

La CSN croit toujours également que la proposition gouvernementale de bonifications des retraites de ~~vrait~~ être prolongée d'un an afin de permettre le remplacement et le remplacement des effectifs dans les réseaux de la santé et de l'éducation. «Si 15 000 personnes quittent en même temps le 1<sup>er</sup> juillet, ça va être le bordel le 2 juillet», indique-t-on de ce côté.

Lorsqu'il nous a demandé de rouvrir nos conventions collectives pour résoudre le problème des finances publiques, nous lui avons opposé une fin de non-recevoir.

Dans toutes les régions, la mobilisation s'est organisée et des votes de grève ont été pris. Pour nous, le surplus de notre caisse de retraite doit servir à la retraite et

Les membres de la CSN ont massivement participé à la manifestation du 23 novembre devant le Congrès du PQ à Québec. En trois jours seulement, une mobilisation extraordinaire a été levée. Plus de 5000 membres de la centrale ont ainsi pris part à cette marche qui réunissait 20 000 personnes. Deux semaines plus tard, le 7 décembre, plus de

8000 syndiqué-es de la CSN sont retournés dans la Capitale pour avertir le gouvernement de ne pas adopter de loi spéciale.

### Non aux coupures !

La CSN a toujours clairement signifié au gouvernement qu'elle n'était pas d'accord avec ses objectifs de coupures. Nous lui avons indiqué que le départ à la retraite de 15 000 salarié-es peut poser des problèmes, en regard de la qualité des services, si on ne procède pas à leur remplacement. La CSN lui a également demandé de prolonger le programme de départs volontaires au-delà du 1<sup>er</sup> juillet 1997, de façon à réorganiser les services et pour donner plus de temps aux syndiqué-es de prendre une décision quant à leur retraite. Mais, pour le gouvernement, sa lubie du déficit zéro est plus importante

Mais contrairement à ce que plusieurs pensaient, c'est la CSN, et non la CEQ, qui émet une réserve sur la proposition du front commun syndical. La CSN voudrait inclure le RRE (Régime de retraite des enseignants) dans l'offre, alors que le CEQ et les autres syndicats ne le veulent pas. Selon des chiffres non officiels, la mesure coûterait 100 millions et ne provoquerait le départ que de 1200 à 1300 syndiqués.

Le Devoir, 28 février 1997

que la qualité des services.

Le 27 février, la CSN a déposé au Trésor une proposition bonifiant tous les régimes de retraite. Devant le refus des autres organisations syndicales de bonifier le RRE et le RRCE, la CSN a déposé seule sa proposition. Pour la centrale, tous les régimes de retraite doivent être bonifiés. C'est une question d'équité.

Et nous avons gagné. Nous nous sommes entendus avec le gouvernement pour bonifier, de façon substantielle, tous les régimes de retraite.

### La FEESP : plus représentative dans le soutien

**A**n cours de la ronde de négociation, la FEESP n'a pas été approchée pour négocier des matières sectorielles.

La fédération, qui représente très majoritairement le personnel de soutien dans les cégeps et les commissions scolaires, a, comme toutes les fédérations du secteur public de la CSN, participé activement à la négociation conduisant à la mise sur pied du programme de départs volontaires qui a apporté des bonifications très intéressantes.